



tres» d'environ quatre mois chacun, du début de septembre à décembre et de janvier à avril avec un congé d'une dizaine de jours à Noël. Cependant, les universités offrent aussi des programmes en intersession intensive en mai-juin et juillet-août. Certaines universités canadiennes offrent un régime d'enseignement à l'année longue avec une troisième session de mai à août. La rentrée universitaire normale se fait en septembre avec des exceptions pour janvier.

Un autre type de régime universitaire est aussi réalisé par certaines facultés à l'Université de Sherbrooke. Elles offrent des programmes qu'il est convenu d'appeler «coopératif», alors qu'il y a alternance des études à plein temps sur le campus, durant une session, avec un emploi à plein temps assurant une expérience pratique de travail (avec rémunération) au cours de la session suivante. Ce régime prolonge normalement de quelques mois la durée des programmes d'études.

Normes d'admission

Quant à l'admission, chacune des universités établit ses propres normes. Ainsi, il n'existe pas d'épreuve d'entrée sauf dans les grandes écoles de formation professionnelle qui pourront exiger des épreuves spéciales d'aptitudes. La seule possession du diplôme du niveau précédant l'entrée universitaire, au Québec, le diplôme d'études collégiales (DEC) — n'assure pas l'admission universitaire. Habituellement, chaque faculté ou département indiquera qu'elles sont les notes académiques qu'elles accepteront pour les fins de l'admission. De plus, certains programmes sont contingentés pour des fins pédagogiques ou de marché du travail.

Toutes les universités du Québec admettent des étudiants d'autres pays. Le profil du candidat sera étudié en fonction de ses études antérieures, de ses résultats académiques et des contraintes propres au programme auquel il souhaite s'inscrire. Dans certains cas, on pourra demander à l'étudiant de compléter une année de plus dans son pays ou on lui offrira un programme enrichi au Canada.

Bien sûr, les exigences pour entrer aux deuxième et troisième cycles s'avèrent plus rigoureuses et on attend l'excellence du candidat.

Frais de scolarité

L'étudiant étranger qui souhaite entreprendre des études au Canada pourra consulter, à notre ambassade dans son pays, la brochure «Etudes au Canada : renseignements à l'intention des étudiants étrangers» qui leur indiquera les formalités à suivre. Il doit être aussi très clair pour l'étudiant que les frais de scolarité et de séjour impliquent des déboursés élevés. Six provinces, dont le Québec, exigent des droits de scolarité plus élevés pour les étudiants des autres pays que les droits exigés des Canadiens. Il faut réaliser que les universités, même si elles sont privées, reçoivent près de 90% de leur revenu de l'Etat.



Cité universitaire,
Québec
S I K 7 P4

Au Québec, les nouveaux étudiants étrangers paient 4.350 dollars en frais de scolarité par année. A ceci, il faut ajouter les autres dépenses : manuels, fournitures, assurances, logement, alimentation, transports et loisirs. Ce qui additionnera un autre 4.000 dollars par année selon la structure des prix dans la ville universitaire où l'étudiant s'inscrira et selon la qualité des services qu'il voudra se donner. Il faut bien comprendre que l'étudiant boursier couvre bien tous ses coûts académiques et de pension avec les indemnités qu'il reçoit. Cependant, l'étudiant qui entre dans le réseau universitaire à ses frais personnels doit prévoir sérieusement son budget. Par ailleurs, une dizaine de pays d'Afrique ont signé une entente avec le gouvernement du Québec pour fixer les frais de scolarité de leurs ressortissants au Québec au même niveau que les frais de scolarité de l'étudiant québécois soit entre 465 et 650 dollars par année.



Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Les bourses

Les universités offrent des bourses de recherche aux deuxième et troisième cycles sur la base du mérite scolaire ou d'un concours. Quant à l'étudiant étranger, il doit compter, aux trois niveaux universitaires, sur ses propres sources de revenus, soit familiales, soit autres qu'une bourse de son pays ou d'une bourse des agences des Nations-Unies (par exemple FAO, BIT, PNUD, ONUDI, UNESCO) ou encore de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère de l'Éducation du Québec. Au cours de l'année 1982-83, l'ACDI a compté à son actif environ mille deux cents boursiers répartis dans les universités des dix provinces du Canada (si on inclut les boursiers du Programme du Commonwealth). Le gouvernement du Québec offrait aux ressortissants des pays de l'Afrique francophone 150 bourses/toutes catégories. L'étudiant qui souhaite postuler une bourse de son pays ou d'une agence internationale doit présenter sa demande à son gouvernement. Le régime des bourses fait habituellement l'objet d'ententes bilatérales et les bourses sont accordées par les pays à leurs ressortissants et non directement d'une agence à un individu.

L'accueil et le campus

Les étudiants d'Afrique qui arrivent au Québec pour y parfaire leur formation, reçoivent un accueil chaleureux dès leur arrivée à l'aéroport Mirabel où un service spécial les oriente vers le campus universitaire de leur choix. Sur le campus, le service aux étudiants les guide dans toute la panoplie des services offerts à l'Université : service de résidence, de santé, de cafétéria, d'orientation-psychologie, de librairie, de banque et pour leur donner les indications pour s'y retrouver auprès de